

➡ Le tri sélectif

Situé à Portes-lès-Valence, le centre de tri réceptionne chaque année près de 26 000 tonnes de déchets recyclables issus des collectivités membres du SYTRAD.

Il a pour objectifs de séparer et conditionner les emballages provenant :

- du bac bleu, soit les papiers et les cartons,
- du bac jaune, soit les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les briques alimentaires,
- les gros cartons provenant des déchèteries des collectivités membres du SYTRAD.

Une fois triés par types de matériaux (plastiques transparents, plastiques opaques, fer, aluminium...), les déchets sont compactés en balles puis envoyés dans les usines de recyclage qui vont les transformer en de nouveaux objets.

Les conteneurs verts, où sont déposés les emballages en verre, sont directement acheminés vers les verreries et ne transitent donc pas au centre de tri des collectes sélectives.

Pour découvrir en détail le fonctionnement de nos équipements, téléchargez les dépliants sur www.sytrad.fr : Communication/Espace documentaire/Centres de traitement du SYTRAD... sans oublier les vidéos !

➡ Les ordures ménagères

Afin de valoriser au maximum les déchets et réduire leur enfouissement, le SYTRAD dispose de trois centres de valorisation des déchets ménagers situés à Beauregard-Baret, Saint Barthélemy de Vals et Étoile sur Rhône. Ces installations permettent de trier la poubelle d'ordures ménagères pour valoriser les déchets en différentes catégories :

- l'objectif principal de ces centres est de produire du compost à partir des déchets organiques contenus dans notre poubelle grise. En effet, plus de 50 % du poids de notre poubelle d'ordures ménagères est constitué de déchets compostables (épluchures, restes de nourriture, fleurs fanées, papiers, mouchoirs...). Ce compost est utilisé par les agriculteurs locaux pour enrichir les champs de céréales et arbres fruitiers.
- les métaux ferreux (acier) et non ferreux (aluminium, cuivre, laiton, etc.) sont vendus à des repreneurs (comme les matériaux du centre de tri, cependant leur prix de vente subit une forte décote liée à l'élimination des impuretés).
- parallèlement, les déchets combustibles (plastiques) disposant d'un fort pouvoir calorifique peuvent être isolés pour être ensuite utilisés en énergie. Jusqu'à présent, les solutions de valorisation pour ces déchets sont limitées. Toutefois, la loi sur la transition énergétique va permettre le développement d'unités de valorisation adaptées à ces combustibles de récupération à l'échelle nationale.
- les déchets non valorisables sont enfouis en installation de stockage des déchets non dangereux.

Découvrez le parcours des déchets sur le territoire du SYTRAD grâce au schéma interactif sur www.sytrad.fr : Gestion des déchets/Parcours des déchets

LE CYCLE DES DÉCHETS

➡ Nous consommons, nous jetons, et après ? Que deviennent les déchets que nous jetons dans les bacs de tri et à la poubelle d'ordures ménagères ? Pour reconstituer les deux cycles, découpe les vignettes et colle-les au bon endroit :

